

## DÉVELOPPEMENT ET ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ GÉRANCE

Conforme à l'article 3 du décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier pour le renouvellement des cartes professionnelles

### DURÉE

1 journée en présentiel de 7 heures - De 9 h 30 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30

### PUBLIC VISÉ

- Titulaires de la carte professionnelle, gestionnaires et comptables
- Prérequis : connaître les fondamentaux de la gestion Immobilière

### OBJECTIFS

- Dynamiser les productivités
- Développer les synergies métiers
- Identifier les pistes d'amélioration des ratios
- Optimiser la gestion du temps des collaborateurs acteurs du développement
- Accompagner le changement dans le cadre contraint de la Loi ALUR

### MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Explications concrètes, nombreux exemples à l'appui, projection de documents. Questions-réponses avec les participants afin de jauger le degré de compréhension et de valoriser les échanges
- Différents supports et outils leur seront remis durant le stage
- La formation sera animée par Patrice DURAND, 25 ans dans le secteur immobilier, dirigeant de cabinet ; ancien directeur des risques garanties financières et assurances ; ancien juge au Tribunal de Commerce ; diplômé E.S.C.P.

### CONTENU DE LA FORMATION *(Les durées ci-dessous sont données à titre indicatif et sont susceptibles de varier)*

#### DÉBUT DE LA FORMATION : 9h30

#### Accueil (20 min)

Présentation par le CEPSO  
Tour de table et évaluation des niveaux

#### Point sur la déontologie des professionnels de l'immobilier (1h)

Remise du code de déontologie  
Rappel des fondamentaux  
Questions – Réponses

#### Partie 1 : Analyse financière, positionnement concurrentiel, approche analytique et budgétaire (60 min)

#### Pause (10 min)

#### Partie 2 : Rappel obligations métier et mode de présentation du mandat de gérance optimisé (60 min)

*Dernière mise à jour : 11 janvier 2022*

## Pause déjeuner (1h)

### Partie 3 :

Analyse critique de la balance générale et du rapprochement bancaire (20 min) ;

Etude qualitative du portefeuille sur une approche multicritères (30 min) ;

Mise en place de l'outil de contrôle interne (45 min) ;

## Pause (10 min)

### Partie 4 :

Organisation de l'activité (50 min) ;

Mise en place des actions visant au développement de l'activité, transversalité métiers (30 min)

### Conclusion de la formation (25 min)

Remplissage du quiz de validation des connaissances et du questionnaire de satisfaction

Tour de table et bilan de la formation

## FIN DE LA FORMATION : 17h30

## SUIVI ET ÉVALUATION

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, les stagiaires signent une feuille de présence.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires, elle permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

## COÛT DE FORMATION

- 342 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 285€ HT)
- 402 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 335 € HT)
- Tarifs dégressifs sur les inscriptions en fonction du nombre de journées de formations prises.

## ACCESSIBILITÉ

Toutes nos salles de formation sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour tout autre besoin, merci de nous en informer dès l'inscription pour étudier ce qu'il est possible de mettre en place.